




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-165**

**Séance publique du**

**31 mars 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1105099-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES -  
EXERCICE 2017**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESSE à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Coralie JAUSSAUD donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction de la Vie Scolaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2017

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Coralie JAUSSAUD

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES - EXERCICE 2017- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, la Ville alloue à la Caisse des Ecoles, des subventions pour permettre d'assurer certaines dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques.

Pour l'année 2017, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Fournitures scolaires	50 000,00 €
Petit matériel sportif	18 500,00 €
Crédit Noël	23 000,00 €
Activités P.O.I.V.R.E	178 000,00 €
Activités culturelles E.A.C.	40 000,00 €
Nouveau rythmes scolaires	40 000,00 €
Réussite Educative	51 000,00 €
soit une subvention totale d'un montant de :	<b>400 500,00 €</b>

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de la manifestation culturelle « C'est Sud », la Ville attribue chaque année une subvention à la Caisse des Ecoles.

A ce titre, il est proposé d'attribuer, pour l'exercice 2017, une subvention d'un montant de **24 067,00 €**.

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulatif des subventions accordées précédemment à la Caisse des Ecoles.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution à la Caisse des Ecoles, d'une subvention de fonctionnement, ci-dessus détaillée, pour les dépenses des écoles au titre de l'exercice 2017, soit la somme de 400 500,00 €

- **DECIDER**, l'attribution à la Caisse des Ecoles, d'une subvention pour la manifestation « C'est Sud 2017 » d'un montant de 24 067,00 €

- **DIRE**, que la dépense totale en résultant, soit la somme de **424 567,00 €** sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2017 – ligne budgétaire **1221** (213-657361-922) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-165 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES  
ECOLES - EXERCICE 2017-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Eric CHEVALIER Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Brigitte DEVESA Laurent DILLINGER Coralie  
JAUSSAUD Danielle SANTAMARIA Catherine SILVESTRE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE

**SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES  
EXERCICE 2017**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE QUALITE DE VIE  
**DIRECTION COORDINATION DE L'EDUCATION**  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE

*Imputation : ligne n° 1372 -- 213—657361--922*

*Disponible : 424 567,00 €*

<b>OBJET</b>	<b>Subvention 2015</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Subvention proposée 2017</b>
Dépenses fonctionnement Fournitures scolaires	60 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Dépenses fonctionnement Petit matériel sportif	21 850,00 €	19 000,00 €	18 500,00 €
Dépenses fonctionnement Crédit Noël	23 429,00 €	23 500,00 €	23 000,00 €
Activités P.O.I.V.R.E	229 163,00 €	220 000,00 €	178 000,00 €
Activités E.A.C.	15 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Nouveaux Rythmes Scolaires	45 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Réussite Educative	95 102,00 €	52 000,00 €	51 000,00 €
Manifestation éducative et Culturelle « C'est Sud »	30 000,00 €	25 000,00 €	24 067,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>519 544,00 €</b>	<b>469 500,00 €</b>	<b>424 567,00 €</b>